

7 mars 2024

Ne faites confiance à personne !

C'était un jour maussade comme tant d'autres, à travers les barreaux la clarté tardait à venir, une journée qu'il me faudrait affronter avec mes peurs, avec mon angoisse, avec mon chagrin. Pourquoi était-elle partie si vite, si tôt ?

Je me retrouvais là, en garde à vue, au commissariat dans une cellule, accusé de l'avoir tué.

Il y avait les "*contre*", ceux qui pensaient que celà était possible : tant de différence d'âge, de fortune, on me savait coureur de jupons, intéressé, dépensier, tout le portrait d'un coupable idéal.

Heureusement, il y avait les "*pour*", mes amis, mes chers amis, ceux qui savaient, ceux qui ne doutaient pas de l'amour que je lui portais, ceux qui avaient profité de mes dépenses et de mes largesses mais qui savaient être reconnaissants et qui ne doutaient pas de mon innocence.

Et puis ce fonctionnaire avec ses questions, ses interrogations et ses sous-entendus. Quelles étaient vos relations avec votre amie ? N'y avait-il pas de tensions à propos de certains sujets ? L'argent par exemple ? Votre différence d'âge ? Y avait-il encore des relations de couple ? ne se refusait-elle pas quelquefois ? On vous dit coléreux et agressif parfois, il est inscrit dans votre dossier qu'il y a quelques mois, une violente altercation se serait produite avec un ami de la victime. Vous reconnaîtrez que cela ne plaide pas en votre faveur... C'est pourquoi je vous maintiens en garde à vue, nous en reparlerons avec votre avocat que nous attendons.

L'histoire avait commencé il y a maintenant quelques années, cinq ans je crois. Une rencontre banale avec une dame bien plus âgée que moi, 50 ans à l'époque, alors que je sortais de l'adolescence avec mes 20 printemps. Nous avons vécu et nous vivions encore une folle histoire d'amour, passionnée mais aussi faite de tendresse et de compréhension mutuelle, si quelques fois je l'avais trompé, elle restait sans aucun doute une personne que j'aimais profondément, à qui je ne voulais aucun mal, à qui je n'avais rien à reprocher, une personne qui m'avait tout apporté, l'aisance, le confort - elle m'avait offert cette place de Directeur à 25 ans, les affaires étaient bonnes, sans problème aucun... Pourquoi l'aurai-je tué ?

L'enquête de police s'oriente plutôt contre moi, on avait retrouvé mes empreintes sur l'objet qui lui avait défoncé le crâne. N'étant pas marié, ma compagne (et ça, je ne le savais pas !) venait de me faire "unique héritier bénéficiaire de sa fortune" ! Une nouvelle qui ne plaidait pas en ma faveur, sauf qu'une clause stipulait que le contrat ne prendrait acte que lorsque la donatrice aurait atteint l'âge de 60 ans ; or, au moment du drame, cette dernière n'avait que 55 ans, à qui donc profitait le crime ?

L'enquête piétinait et aurait dû s'orienter vers d'autres pistes, mais les jurés - eh oui - puisque après avoir été en garde à vue, mis en examen, je me retrouvais devant une cour d'assise.

Devant des jurés qui prétendaient que j'avais devancé le moment où je serais l'heureux bénéficiaire et qu'il me faudrait simplement attendre 5 années pour arriver à mes fins !

Une seule personne cru en mon innocence et après moult recherches, venait de trouver une preuve que je ne pouvais être le coupable de ce meurtre. En effet, le jour et au moment

des faits, je ne pouvais pas me trouver en présence de ma compagne puisque nous avions tous les deux rendez-vous avec le notaire, lequel confirma ma présence, mais aussi l'absence de ma compagne. Une piste que les enquêteurs n'avaient pas suivie puisque dès le premier jour, pour eux, j'étais coupable.

Au moment où j'écris ces lignes, je suis toujours dans ma cellule et j'attends - et nous attendons le verdict. Cette journée sera soit automnale soit printanière, mais je ne doute pas que les jurés seront obligés de prononcer un non-lieu et que l'enquête pourra reprendre et qu'elle aboutira à la vérité. Je vous promets de vous faire partager la suite de ce récit, dans un autre épisode et pour le 2 mai.

Le verdict est tombé : je suis reconnu innocent. Demain, je serai libre et l'enquête va pouvoir être rouverte avec un autre enquêteur et un autre Juge d'instruction. La question a été posée : à qui a profité ou à qui profite ce crime ? Je suis en principe l'heureux et l'unique bénéficiaire même s'il me faut attendre quelques années encore avant d'être fortuné.

Je vous ai dit ne pas être au courant de la donation de ma compagne, mais une autre personne avait été mise au courant : un papier égaré, une fuite de l'étude du notaire. En effet, la meilleure amie de ma compagne que l'on nommera Annie - qui, soit dit en passant, n'était peut-être pas une si grande amie puisque plusieurs fois, j'avais été approché de très près par cette personne - se trouvait être la maîtresse du notaire chez qui avait été rédigé l'acte notarié me désignant bénéficiaire de la totalité de la fortune de mon amie.

Mais pourquoi le notaire avait-il apporté la preuve de mon innocence alors que si il y avait eu entente entre ces deux personnes, il leur suffisait d'attendre ma condamnation, à ce moment-là, personne ne profitait du magot ! et je redevais l'heureux élu à ma libération, 15 ans à attendre... non ! cela ne collait pas.

Il fallait donc revoir et trouver une autre piste, laquelle vous sera délivrée au prochain numéro ! Pour le moment, je n'ai pas la moindre idée de la suite, je fais confiance à la police. A suivre...

Reprenons : nous disposons d'un objet contondant avec mes empreintes, une personne morte avec le crâne défoncé, Annie, une amie de la victime, pas très claire, un notaire verveux (comme parfois dans ce milieu), une donation en ma faveur, deux pistes non abouties et sans résultat, une relation improbable entre deux personnes opposées par leur culture, leur fortune et leur âge.

Nous tournons en rond, il faut sortir du cercle, du cercle des amis, des probables - pas de coupables, il faut en inventer un.

A qui profite le crime ? Pour le moment je reste l'heureux bénéficiaire de cette donation mais il me faut encore attendre 3 ans.

Eh oui, déjà deux ans que le drame s'était produit, elle aurait maintenant 57 ans et moi 27, toujours ces 30 ans, notre différence d'âge.

Reprenons l'enquête : Il nous faut remonter à ma vie avant la rencontre avec cette femme. Je fréquentais à l'époque des personnes - on va dire - peu fréquentables. L'une d'elle, que l'on nommera Élodie, avait fait des études pour devenir Notaire ou Avocate, elle travaillait au moment des faits, au bureau d'enregistrement des héritages, donations et transmissions de patrimoine. C'était à ce moment-là, une personne très très proche de moi, on se disait tout, on se promettait tout, rien d'écrit mais fortement pensé.

Peu de temps avant le drame, nous avons eu une conversation. Je venais de rencontrer mon amie et elle me disait que j'étais trop bon, que j'étais en train de gâcher ma vie, qu'il me faudrait peut-être essayer de profiter davantage de la fortune de cette femme !

Pourtant, je n'étais pas avare et je faisais largement profiter - comme je le disais plus haut - des largesses financières dont je disposais, à tout ce monde de ma vie d'avant. Il fût alors facile pour Élodie et Annie, toutes deux au courant de la donation en ma faveur, d'échafauder leur projet : elles n'eurent pas de mal à trouver un complice pour la partie la plus délicate de leur projet, il fallait faire disparaître ma bienfaitrice et laisser des preuves afin de me faire accuser.

Mes empreintes sur l'objet du crime ne prouvaient rien puisque, vivant dans l'appartement, je pouvais avoir touché l'objet en voulant l'essayer par exemple.

Mais comme je vous l'ai dit, l'enquête fût bâclée, l'enquêteur convaincu de ma culpabilité n'a eu aucun mal à classer l'affaire et à m'envoyer derrière les barreaux.

Concernant Élodie et Annie, tout se passait pour le mieux, mais pour profiter de la fortune, il fallait me faire sortir de prison et prouver mon innocence. C'est donc en bienfaitrices et en amies qu'elles réapparurent dans ma vie. Après avoir contacté le notaire et, moyennant la promesse d'une grosse somme - et autres faveurs - ce dernier organisa un rendez-vous qu'il aurait pû donner à moi et mon amie, affirma de ma présence le jour et l'heure du drame... Personne ne met en doute les dires d'un notaire. Il confirma également la non venue de mon amie. Grâce à ce nouveau témoignage en ma faveur, je devenais innocent. Innocent mais avec un dilemme que je dois gérer. Élodie et Annie se montrèrent très amoureuses et très disponibles à mon égard.

Mais que dois-je faire ? Contredire les dires du notaire et me rendre à nouveau coupable, refuser les avances amoureuses des deux femmes, perdre l'opportunité de devenir riche dans un avenir très proche ?

A présent que je vous ai tout dévoilé, je vous laisse "juge" de clore ou de rouvrir cette enquête...

René Steiner Avril 2024